



Déclaration de confidentialité

Le "Fonds social des entreprises de déménagements, garde-meubles et leurs activités connexes" a été constitué au sein de la Commission paritaire nationale du transport (C.P. 140.00), en application de la loi du 7 janvier 1958 relative aux fonds de sécurité et d'existence.

Les statuts et objectifs du Fonds Social sont fixés dans la convention collective de travail du 10 novembre 2010 conclue au sein de la Commission paritaire nationale du transport et de la logistique portant modification de la CCT du 25 janvier 1985 portant modification des statuts du "Fonds Social des entreprises de déménagements, garde-meubles et leurs activités connexes".

Le Fonds a pour objet d'organiser et assurer:

1. l'octroi et la liquidation d'avantages sociaux complémentaires aux travailleurs/travailleuses visés à l'article 4, point 1, détenteurs d'une carte de déménageur P dont question à l'article 16 de ses statuts;
2. la perception et le recouvrement des cotisations à charge des employeurs visés à l'article 4, point 2, conformément aux dispositions des articles 24 et 25 de ses statuts.

Le Fonds peut également s'occuper de toute question se rapportant à la formation professionnelle et sociale des chauffeurs, emballeurs et déménageurs.

Dans le cadre de ses objectifs et de sa mission légale, le Fonds Social traite les données personnelles conformément à la présente déclaration de confidentialité. Pour toute information, question ou remarque relative à sa politique de confidentialité, vous pouvez vous adresser au siège du Fonds Social, rue Stroobants 48 A, 1140 Evere. Téléphone: 02/240.45.70 - Email: info@fondssocial-demenagements.be - Website: www.fondssocial-demenagements.be.

Objectifs du traitement

Le Fonds Social reçoit et traite les données personnelles des travailleurs/travailleuses qui sont mis au travail par des entreprises de déménagements enregistrées sous l'indice 084 auprès de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS). Ces données personnelles proviennent directement du Registre national et de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Elles sont exclusivement utilisées dans le cadre des missions attribuées au Fonds Social par conventions collectives de travail conclues au sein de la C.P. 140.00. La liste de ces conventions collectives de travail se trouve sur le website du Fonds Social.

Fondement(s) juridique(s) du traitement

Les données personnelles sont traitées sur base de l'article 6.1. du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), plus précisément: (c) nécessaire de satisfaire au respect d'une obligation légale et (f) nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers.

Quelles données personnelles des travailleurs/travailleuses traite le Fonds Social?

1. Leurs données personnelles provenant du Registre national ou bis (nom, adresse, ...).
2. Leurs coordonnées.
3. Eléments particuliers lors de leur affiliation au Fonds Social (comme l'entrée en service, le départ, les versements);
4. Leurs données de carrière (déclaration DmfA).

Transmission à des tiers

Parce que ceci est nécessaire afin de réaliser les objectifs prévus, les données personnelles des travailleurs/travailleuses précité(e)s seront traitées par d'autres entreprises au sein de l'espace économique européen, avec lesquelles le Fonds Social a conclu une convention de traitement conformément à l'article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données.

Le Fonds Social garantit que les destinataires ont pris les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de protéger les données personnelles.

Période de conservation

Les données personnelles traitées par le Fonds Social seront conservées pendant une période qui est nécessaire afin de satisfaire aux obligations légales (entre autres quant à législation se rapportant à la sécurité sociale, le droit du travail, le droit à la pension, la comptabilité, etc).

Droit de regard, rectification, effacement, limitation, objection et transmission de données personnelles

Les travailleurs/travailleuses ont à tout moment droit de regard quant à leurs données personnelles et peuvent les (faire) corriger si elles sont fausses ou incomplètes, les faire retirer, en faire limiter le traitement et faire objection au traitement des données personnelles les concernant sur base de l'article 6.1 (e) ou (f), y compris la caractérisation sur base de ces dispositions.

De plus, les travailleurs/travailleuses ont le droit d'obtenir une copie (sous forme structurée, commune et lisible par une machine) de leurs données personnelles et de faire transférer celles-ci vers une autre personne (morale).

Afin d'exercer les droits repris ci-dessus, il est demandé d'envoyer un mail ou une lettre au Fonds Social. Voir les coordonnées ci-dessus.

Marketing direct

Les travailleurs/travailleuses ont le droit de s'opposer sans frais à tout traitement de leurs données personnelles en vue de marketing direct.

Plainte

Les travailleurs/travailleuses ont le droit d'introduire toute plainte auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée (Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles - commission@privacycommission.be).